

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2010

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 décembre 2010**

**2010 DAC 597** Subvention à l'association Dédale (20e)

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2010 par lequel Monsieur le Maire lui propose d'attribuer une subvention à l'association Dédale ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 2 décembre 2010 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Dédale, 23, rue Olivier Métra, (20<sup>e</sup>) au titre de ses activités en 2010 (X03096 2010\_04128).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2010 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.